

## Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 14 avril 2021 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, et Grégory PITOT.

Absents excusés: Madame Claudine PASTRE et Monsieur Jean-Claude TALLOBRE.

Pouvoir : Mme Claudine PASTRE donne pouvoir à Mme Christine PEGHAIRE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER

- 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2021** : aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à la majorité (1 abstention : Françoise DOUBLET).
- 2) **Approbation des comptes de gestion 2020 sur les trois budgets (dressés par le Trésorier) : budget principal, eau et assainissement** : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2020.
- 3) **Compte administratifs 2020 sur les trois budgets** sous la présidence de Madame Christine PEGHAIRE, 1<sup>er</sup> Adjointe ; Monsieur Alain GARNIER, Maire, s'est retiré au moment du vote et n'a pas pris part à celui-ci.
  - a) **Compte administratif eau** : les dépenses de fonctionnement sont de 70 007,86 € et les recettes de 92 188,39 €, soit un excédent de fonctionnement de 22 180,53 €. Les dépenses d'investissement sont de 41 171,88 € et les recettes de 73 960,40 €, soit un excédent de 32 788,52 €.
  - b) **Compte administratif assainissement** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44 172,00 €, les recettes à 50 128,54 €. Il dégage un excédent de fonctionnement de 5 956,54 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 53 634,43 € et les recettes à 121 464,85 €, soit un excédent de 67 830,42 €.
  - c) **Compte administratif commune** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 329 522,85 € et les recettes à 509 602,25 €, soit un excédent de fonctionnement de 180 079,40 €. Les dépenses d'investissement sont de 302 511,89 € et les recettes de 330 361,01 €, soit un excédent de 27 849,12 €.

Le Conseil Municipal adopte tous les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

- 4) **Affectation des résultats de clôture 2020 sur les trois budgets** : Adopté à l'unanimité.
- 5) **Vote des taux d'imposition 2021** : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux qui restent les suivants :
- Taxe foncière bâti (TFB): 35,03 %** (cette année, en compensation de la fin de la TH (taxe habitation) vient s'ajouter à la TFB commune, la TFB département, soit 13.13 % + 21,90 % = 35,03 %).
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 57,58 %.**
- Cela n'engendre aucune incidence pour le contribuable
- 6) **Vote des budgets primitifs** :
- a) **Eau** : il s'équilibre en fonctionnement à 88 909,53 € et en investissement 157 015,65 €.
- b) **Assainissement**: il s'équilibre en fonctionnement à 51 867,41 € et en investissement 254 913,09 €.
- c) **Commune** : il s'équilibre en fonctionnement à 545 090,40 € et en investissement à 341 950,20 €.
- Le Conseil approuve ces budgets à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe **la durée des amortissements** comme suit :

- 7) Budget eau : Amortissement des travaux figurant aux comptes d'inventaire n° 01-04-2018 bis et n° 01-04-2018-2315 sur une durée de 30 ans.
- 8) Budget communal : amortissement des travaux figurant aux comptes d'inventaire n° 01-08-2017-204172 bis ; 01-08-2020-204172 et n° 01-11-2020-204172 sur une durée de 15 ans.
- 9) Budget assainissement : Amortissement de 2 subventions versées par l'Agence de l'eau sur une durée de 60 ans (réseau EU le bourg).
- 10) Budget assainissement : amortissement de 2 subventions versées par le Département sur une durée de 60 ans (réseau EU le bourg).
- 11) Budget assainissement : amortissement d'une subvention versée par l'Agence de l'eau sur une durée de 30 ans (étude prospective).
- 12) Les amortissements pour acquisition de chaises et tables en classe maternelle, ainsi que l'acquisition de panneaux de signalisation : les délibérations seront traitées lors du prochain conseil, après demande de renseignement auprès de la Trésorerie.

Date prochain conseil municipal : jeudi 22 avril 2021, à partir de 19h30, à la salle polyvalente.  
La séance est levée à 21h15.